



Cendrier

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 16 janvier 2008

Ai-je le droit en tant qu'association de mettre un grand cendrier à l'extérieur de la salle que nous louons, pour que les gens puissent éteindre leurs cigarettes, ou quand ils vont fumer dehors, pour y laisser leurs mégots, genre de grand cendrier avec du sable merci Sonia secrétaire du foyer rural

Réponse :

C'est une excellente initiative. Le maire de votre commune ne devrait pas s'y opposer, mais il faut cependant lui en faire la demande.